

Conseil communal du 22 avril 2024

Notes de synthèse

Séance publique

1. **INTERPELLATION CITOYENNE DU COLLEGE COMMUNAL :**

Interpellation citoyenne ayant pour objet "le problème de vitesse à la rue de Stambruges à Neufmaison, le tonnage des véhicules autorisés et les nuisances qui en découlent pour les citoyens".

2. **DECISION DE TUTELLE : COMMUNICATION :**

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance de la décision de la Tutelle concernant :
- abrogation du règlement redevance sur la délivrance de documents administratifs approuvé par le Conseil en date du 27 novembre 2023 et adoption, pour l'exercice 2024, d'une redevance communale sur la délivrance de documents administratifs (CC du 19 février 2024) : **approbation en date du 19 mars 2024.**

3. **CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE : DEMISSION - M. BRASSART Julien :**

Il est proposé au Conseil d'accepter la démission volontaire de M. BRASSART Julien de son mandat de Conseiller de l'Action sociale pour le groupe "Osons !" et, par conséquent, de ses mandats dérivés.

4. **VILLE : COMPTES ANNUELS DE L'EXERCICE 2023 - ARRET :**

Il est proposé au Conseil de :
- créer expressément une dotation de 1 000 000,00 EUR pour le CPAS
- arrêter les comptes annuels 2023 établis par la Directrice financière.

5. **DIRECTRICE FINANCIERE : AVIS DE LEGALITE ET D'INITIATIVE - RAPPORT DE SYNTHESE : EXERCICE 2023 - INFORMATION :**

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance de la synthèse des avis de légalité et d'initiative remis entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023.

6. **VILLE : MODIFICATIONS BUDGETAIRES ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE N° 1 - EXERCICE 2024 : ARRET :**

Il est proposé au Conseil d'arrêter les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire n° 1 de l'exercice 2024.

7. VILLE : FINANCES - ARRET DE LA DOTATION 2024 DE LA ZONE DE POLICE BORAINNE :

Il est proposé au Conseil d'arrêter la dotation communale 2024 en faveur de la Zone de Police Boraine au montant de 4 377 746,47 EUR.

8. ASSOCIATIONS SPORTIVES : SUBVENTIONS 2024 - MODIFICATION :

Etant donné la prolongation de la durée des travaux de rénovation du complexe sportif sis avenue de l'Enseignement à Saint-Ghislain, il est proposé au Conseil de revoir le montant de la subvention en numéraire allouée à différentes associations sportives.

9. SOCIETE TERRIENNE DE CREDIT SOCIAL DU HAINAUT : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 AVRIL 2024 - POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR : INFORMATION :

Il est proposé au Conseil de prendre connaissance des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de la Société Terrienne de Crédit Social du Hainaut qui s'est tenue le 18 avril 2024.

10. INTERCOMMUNALE iMio : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 MAI 2024 - ORDRE DU JOUR ET POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale iMio du 28 mai 2024, ainsi que les points inscrits à l'ordre du jour.

11. INTERCOMMUNALE IRSIA : CONFIRMATION D'AFFILIATION :

Il est proposé au Conseil de confirmer sa volonté initiale de maintenir son affiliation à l'Intercommunale IRSIA jusqu'en 2030.

12. ASBL REGIE DES QUARTIERS DE SAINT-GHISLAIN : SOUTIEN AU RENOUELEMENT D'AGREMENT :

Il est proposé au Conseil de soutenir la demande de renouvellement de l'agrément en tant que régie des quartiers de l'ASBL REGIE DES QUARTIERS DE SAINT-GHISLAIN.

13. PERSONNEL COMMUNAL NON ENSEIGNANT : STATUT PECUNIAIRE - VALORISATION DES SERVICES PRESTES :

Il est proposé au Conseil de marquer son accord sur la valorisation des services prestés, conformément aux conditions reprises au projet de délibération.

14. REGLEMENT COMMUNAL Etablissant LA PROCEDURE DE RECLAMATION POUR LES REDEVANCES COMMUNALES : ADOPTION :

Il est proposé au Conseil d'adopter le Règlement communal établissant la procédure de réclamation pour les créances non-fiscales, en particulier les redevances communales.

15. PATRIMOINE : REGIE FONCIERE - BIEN SIS RUE EMILE MATHIEU A 7333 TERTRE : PROCEDURE DE MISE EN VENTE - REVISION A LA BAISSSE DE L'OFFRE DE BASE A RECUEILLIR :

Il est proposé au Conseil de prendre une nouvelle décision de principe de cession du bien sis rue Emile Mathieu 26 à 7333 Tertre, en révisant à la baisse l'offre de base à recueillir pour la fixer à 80 000 EUR.

16. PATRIMOINE : PARTIE DU DOMAINE COMMUNAL SIS A SAINT-GHISLAIN CADASTRE EN SECTION B N° 617 L3 - CESSION POUR REGULARISATION DE FAIT D'EMPIETEMENT :

Il est proposé au Conseil de procéder à la cession de la partie du domaine désaffecté de la Haine, tel que repris sous le lot 1 au plan de division, pour une contenance de 2 ares 2 centiares, à la SA QUENTHOM et ce, pour l'euro symbolique, conformément au projet d'acte.

17. REGIE COMMUNALE AUTONOME SAINT-GHISLAIN SPORTS : CONTRAT DE BAIL EMPHYTEOTIQUE POUR LE BIEN SIS RUE GUSTAVE MIROIR - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil de constituer un droit d'emphytéose au profit de la RCASGS, sur le bien sis rue Gustave Miroir 5+ à Hautrage, propriété de la Ville.

18. FORETS INDIVISES DE BAUDOUR ET STAMBRUGES : CHARTE D'ENGAGEMENT POUR LA GESTION FORESTIERE DURABLE PEFC EN WALLONIE - APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver la Charte d'engagement pour la gestion forestière durable PEFC en Wallonie pour les Forêts indivises de Baudour et de Stamburges.

19. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20240013) : CREATION D'UN PARKING EN DALLES DE GAZON A LA RUE DEGORGES (LONG DU STADE SAINT-LO) ET UN CHEMIN CYCLO-PIETON ENTRE L'AVENUE DE LA TOUR ET LA RUE DEGORGES - DECISION DE PRINCIPE, CHOIX DU MODE DE PASSATION ET FIXATION DES CONDITIONS :

Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions et le mode de passation du marché de création d'un parking en dalles de gazon à la rue Degorges le long du stade Saint-Lô (± 28 places + 1 PMR) et de création d'un chemin cyclo-piéton en asphalte entre l'avenue de la Tour et la rue Degorges.

20. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20240063) : REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DE L'ECOLE JEAN ROLLAND - DECISION DE PRINCIPE, CHOIX DU MODE DE PASSATION ET FIXATION DES CONDITIONS :

Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions et le mode de passation du marché de remplacement des menuiseries extérieures de l'école Jean Rolland à Saint-Ghislain.

21. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20240072) : REALISATION DE L'ENSEMENCEMENT DES CIMETIERES DE SAINT-GHISLAIN (NOUVEAU) ET SIRAUTL - DECISION DE PRINCIPE, CHOIX DU MODE DE PASSATION ET FIXATION DES CONDITIONS :

Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions et le mode de passation du marché de réalisation de l'ensemencement des cimetières de Saint-Ghislain (nouveau) et Sirault.

22. MARCHE PUBLIC EXTRAORDINAIRE (PROJET N° 20240006) : RENOVATION DE LA TOITURE DU CPAS DANS LE PARC DE BAUDOUR (LOT 1) ET REMPLACEMENT DES MENUISERIES EXTERIEURES DU CPAS DANS LE PARC DE BAUDOUR (LOT 2) - APPROBATION DES CONDITIONS ET DU MODE DE PASSATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver les conditions et le mode de passation du marché de rénovation de la toiture (isolation, coupoles et étanchéité) du bâtiment du CPAS dans le parc de Baudour (lot 1) et de remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment du CPAS dans le parc de Baudour (lot 2).

23. ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL : ECOLE COMMUNALE DE DOUVRAIN - APPEL A CANDIDATS DIRECTEURS :

Il est proposé au Conseil de lancer un appel à candidatures à une fonction de direction de l'école communale de Douvrain pour un emploi temporairement vacant dont le Pouvoir Organisateur (PO) présume qu'il deviendra définitivement vacant à terme (appel "mixte").

24. ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE : ACADEMIE DE MUSIQUE DE SAINT-GHISLAIN - APPEL A CANDIDATS DIRECTEURS :

Il est proposé au Conseil de lancer un appel à candidatures à une fonction de direction à l'Académie de musique de Saint-Ghislain pour un emploi temporairement vacant dont le Pouvoir Organisateur (PO) présume qu'il deviendra définitivement vacant à terme (appel "mixte").

25. CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LES ARCHIVES DE L'ETAT ET LA VILLE : APPROBATION :

Il est proposé au Conseil d'approuver la nouvelle convention de partenariat entre les Archives de l'Etat et la Ville annexée au dossier.

26. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Conformément à l'article L1122-16 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ainsi qu'aux articles 46, 47 et 48 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil communal, le procès-verbal de la séance du Conseil communal précédente est mis à disposition des Conseillers sept jours francs au moins avant le jour de la séance.

Huis clos